

SELARL THEVENOT PARTNERS
Maître Aurélia PERDEREAU
42, rue de Lisbonne
75008 PARIS

SELARL AJASSOCIES
Maître Nicolas DESHAYES
46, promenade Jean Rostand
93000 BOBIGNY

Par e-mail :
avec@thevenotpartners.eu
avec@ajassocies.fr

V/Réf : GROUPE AVEC – DG HOLIDAYS

Chers Maîtres,

Par jugement du 6 juin 2024, le Tribunal de commerce de Bobigny a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société DG HOLIDAYS (ci-après la « **Société** ») et vous a désignés en qualité d'administrateurs judiciaires (ci-après ensemble les « **Administrateurs Judiciaires** »).

Nous avons pris connaissance de l'appel d'offres initié par vos soins et de la date limite de dépôt des offres fixée au **jeudi 14 novembre 2024 à 12h00**.

Afin de nous permettre d'apprécier l'opportunité de formaliser une offre de reprise des actifs et activités de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 642-1 et suivants du Code de commerce (ci-après le « **Projet** »), la Société et vous-même, en qualité d'administrateurs judiciaires, allez être amenés à nous transmettre certaines informations confidentielles.

La présente lettre (ci-après l'« **Engagement de Confidentialité** ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces informations nous sont communiquées et de fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

Pour les besoins de l'Engagement de Confidentialité, sont considérées comme constituant des « **Informations Confidentielles** » l'ensemble des informations ayant trait à la Société et à ses activités, de quelque nature qu'elles soient, que la Société (ce qui comprend ses employés, mandataires sociaux et conseils respectifs) et vous-même pourriez communiquer à notre société ou à l'un quelconque de ses associés/actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, salariés, conseils (y compris juridiques, comptables ou financiers) et tout établissement financier envisageant de participer au financement du Projet (ci-après ensemble les « **Représentants** »), préalablement ou après la date de l'Engagement de Confidentialité.

Nos engagements au titre de l'Engagement de Confidentialité ne portent pas sur les Informations Confidentielles dont nous pourrions établir qu'elles sont connues du public autrement que du fait d'une divulgation opérée par nous, notre société ou ses Représentants en violation de nos obligations au titre de l'Engagement de Confidentialité ou de toute autre obligation de confidentialité nous incombant.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons à :

- Garder les Informations Confidentielles strictement confidentielles et à ne les communiquer de quelque manière que ce soit à aucun tiers, en dehors de ceux de nos Représentants dont la connaissance des Informations Confidentielles est strictement nécessaire à l'appréciation du Projet ;
- Utiliser et exploiter les Informations Confidentielles dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'appréciation du Projet. En particulier, nous n'utiliserons pas les Informations Confidentielles, directement ou indirectement, d'une manière qui pourrait causer un préjudice à la Société ou à ses Représentants ;
- Prendre toute disposition nécessaire pour faire respecter l'Engagement de Confidentialité par nos Représentants et, en particulier, nous porter fort du respect des termes de l'Engagement de Confidentialité par nos Représentants ;
- Ne pas initier ou accepter d'engager des contacts de quelque nature que ce soit avec le personnel de la Société, notamment en vue de les recruter, sauf accord préalable et écrit de la Société et des Administrateurs Judiciaires ;
- Sauf autorisation expresse des Administrateurs Judiciaires, ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires, directement ou indirectement, pour notre compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne dont nous savons qu'elle est en relation d'affaires avec la Société du fait de la communication des Informations Confidentielles ;
- Ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations entre la Société et ses clients, fournisseurs ou autres relations d'affaires.

Dans l'éventualité où nous ne donnerions pas suite au Projet pour quelque raison que ce soit, nous nous engageons à le notifier aux Administrateurs Judiciaires dans les meilleurs délais.

Nous reconnaissons par ailleurs que ni les Administrateurs Judiciaires, ni ses Représentants ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des Informations Confidentielles et qu'ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences de leur utilisation par notre société ou ses Représentants ni des erreurs ou omissions qu'elles pourraient contenir.

Les obligations liées à l'Engagement de Confidentialité prendront effet à compter de la date de sa signature et resteront en vigueur jusqu'à la date de réalisation du Projet ou, à défaut, pendant une durée d'un (1) an.

L'Engagement de Confidentialité est expressément soumis au droit français. Tout différend, contentieux, litige ou réclamation de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à l'Engagement de Confidentialité ou à sa conclusion, sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Bobigny.

Par la présente nous nous engageons également à prendre connaissance du cahier des charges et à respecter les conditions dans lesquelles doit être déposée notre offre.

Veillez agréer, Chers Maîtres, l'expression de nos salutations distinguées.

Société :

Représentée par :

Adresse :

Fait à

Le

Signature

Adresses e-mail des personnes auxquelles l'accès à la data room devra être donné :